

Turquet; le XIX^e siècle et le *Petit journal* notamment, se sont fait l'écho de ce bruit; le bruit est absolument inexact, et jamais il n'a été question d'une telle décision. On prétend que de tels bruits sont répandus pour essayer de donner à la politique du Gouvernement un caractère non de conservation sociale, mais de répression impitoyable. Il est également inexact que l'on songe à réclamer du gouvernement des mesures de rigueur contre l'agitation que M^r Thiers et Barthélemy-Saint-Hilaire essaient d'entretenir le pays en continuant avec les municipalités ou les individus un service de correspondances, hostile à l'Assemblée et à l'ordre légal établi par le vote du 24 mai.

ÉTRANGER

ESPAGNE

La République espagnole est arrivée dès le premier jour de son existence officielle aux conséquences les plus extrêmes du radicalisme et de la démagogie.

Encore se rencontre-t-il dans les Cortès quelques hommes intelligents qui comprennent vers quels abîmes court le pays; ils sont déjà l'objet des violences de leurs collègues et des menaces de la foule. Celle-ci avait été convoquée hier à une manifestation pour protester contre l'attitude des députés et la nomination d'Hidalgo au poste de gouverneur de Madrie-Hidolgo est un homme public maladroite, un révolutionnaire obscur, mais ardent. Toutefois il est général, il conserve quelque souvenir de la discipline qui devrait régner dans l'armée; ceci ne fait pas le compte des fédéraux, et ils demandaient que le gouvernement lui préférât un personnage plus avancé.

La manifestation a échoué, nous dit-on, grâce à la persistance d'une pluie torrentielle. Toutefois, l'ordre est gravement compromis; il a fallu, en toute hâte, concentrer à Madrid 8,000 hommes de la garde civile. Pourvu qu'ils ne rendent pas leurs armes à la foule, comme ont fait leurs amis de Grenade.

À Barcelone, une agitation semblable était organisée par l'Internationale; grâce à la pluie, elle paraît être restée sans grand résultat; mais nous avons peine à croire que ce ne soit pas partie remise; le socialisme est trop puissant, et puisqu'il est le nombre, il doit et veut être aussi la force, dit-il; aussi la capitale de la Catalogne est-elle chaque jour le théâtre de toutes les saturnales accoutumées des démagogues qui n'ont plus à redouter aucune répression.

L'insurrection des volontaires de Saint-Sébastien serait terminée, mais non sans une capitulation de l'autorité. Elle a dû promettre aux émeutiers de les réorganiser dans les vingt-quatre heures.

Nous avons enregistré hier un succès de Dorregaray; nous ne possédons encore aucun détail sur cet événement; mais l'Agence Havas nous signale une bataille gagnée en Catalogne par Mirer sur le régiment de Savoie, auquel il a enlevé un canon. L'affaire s'est passée entre Prista et Prats de Liuzaves. Campos serait survenu au secours de ses amis, mais il n'aurait pu empêcher leur désastre. Toute la semaine a d'ailleurs été pour Mirer une marche triomphale.

On lit dans le *Drapeau français*: « Il y a dans la marche des carlistes une sorte de ralentissement qui cache les préparatifs d'un coup décisif. Les chefs de l'armée royale veulent laisser la sédition achever son œuvre dans les rangs républicains. Cela simplifiera considérablement leurs opérations militaires. »

Dans la Navarre, comme en Catalogne, les carlistes semblent vouloir laisser à la démoralisation le temps d'anéantir elle-même les débris des bandes républicaines. »

BELGIQUE

Gand, 12 juin 1873.

Contrairement aux prévisions de ma dernière lettre, le projet de réorganisation de l'armée, déposé par le nouveau ministre de la guerre, rencontre à la Chambre et dans le pays de nombreux adversaires. Les journaux de toute nuance attaquent le réformes proposées et prétendent y voir un acheminement mal dissimulé au système du service personnel obligatoire; les anti-militaristes réclament le *status quo*, les militaristes refusent leur appui au projet parce qu'il tend à renverser leurs plus chères espérances. La

position du ministère est des plus difficiles; placé entre deux courants contradictoires, celui qui vient de la majorité qui se refuse à rien innover, et d'autre part celui qui tente de lui faire suivre l'armée, qui, à bon droit, réclame quelques mesures nécessaires et renonce avec peine au service personnel, et l'entourage royal dont l'influence est grande sur le roi, le chef du cabinet, M. Malou, a aggravé encore les difficultés de la passe à franchir, en menaçant de poser la question de cabinet.

Loin de céder, la Chambre regimbe, et les sections ont répondu au ministre en repoussant le projet, ou tout au moins en y apportant des amendements qui en changent complètement l'esprit. Un seul moyen reste aujourd'hui au cabinet pour conjurer la crise, c'est de prendre le biais qui lui offre la presse conservatrice et d'accepter, au moins en partie, les amendements proposés. La droite, satisfaite d'avoir écarté le service personnel, votera dès lors sans nul doute le projet du ministre et se montrera courante sur la question d'argent. Si le ministre se refusait à suivre cette voie, sa chute en serait l'inévitable conséquence. A la veille des élections qui doivent prendre place l'année prochaine, ce serait pour l'opinion conservatrice un véritable malheur. Espérons que l'homme habile qui dirige le gouvernement saura cette fois encore éviter l'obstacle que nos adversaires semblent regarder comme infranchissable.

Le malheur chez nous est que partout et en toute chose la question électorale laisse passer le bout de l'oreille. La droite, sauf quelques utopistes dont le nombre est très restreint, a contacté avec le corps électoral l'engagement formel de s'opposer à toute augmentation des charges militaires; tel est le mobile de son opposition. Elle comprend et se résigne à l'introduction de certaines réformes dont la mobilisation de 1870 a démontré l'absolue nécessité; mais liée par ses promesses, elle se refuse obstinément à toute augmentation des charges personnelles.

La discussion du budget des affaires étrangères a failli être l'occasion de scènes orageuses au Sénat. M. Casier, sénateur de notre ville, ayant demandé au ministre une action plus énergique dans la question romaine et témoigné le regret de n'avoir vu s'élever de la part des gouvernements aucune protestation contre la spoliation des ordres religieux, la gauche s'est écriée vivement, et le ministre lui-même, argumentant de la neutralité de notre pays, a semblé fuir le débat. Quelques membres de la gauche ayant demandé un vote, le maintien de notre ambassadeur à Rome a été voté à la presque unanimité des voix.

Un nouveau scandale vient d'avoir place en notre ville: Un frère (dit de Saint-Jean de Dieu) passant au long d'une promenade publique s'est vu arrêté, sous les plus odieuses préventions, en plein jour et sur la simple dénonciation de quelques vauriens apostés sans nul doute à cet effet. Insulté par la populace, retenu pendant dix jours en prison, il a vu, comme toujours, son innocence constatée par un tribunal qui ne saurait être suspecté de cléricisme. C'est la troisième fois depuis deux ans que de pareils faits se passent. Espérons que cette fois au moins le ministère se décidera à agir.

La cinquième à M. Deregnacourt

Je vous engage à continuer votre correspondance, et à déterminer nos amis des autres parties du département du Nord à en faire autant que vous. — J. Deregnacourt. (Lettre à six électeurs roubaixiens.)

Roubaix, 16 juin 1873.

Monsieur le député-maire, Vous êtes non moins adroit chasseur que brillant député. Comme disciple de Saint-Hubert, vous connaissez le refrain:

Il ne faut jamais dans les bois,
Courir, courir deux lièvres à la fois.

Je me permettrais de modifier ainsi ce refrain:

Il ne faut jamais, croyez-moi,
Remplir, remplir deux charges à la foi.

Pour vous proposer l'amendement suivant à la prochaine loi municipale:

« Dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus, il y a incompatibilité entre le mandat de député et les fonctions de maire. »

Vous savez trop, monsieur le député, combien l'on étreint mal à vouloir trop embrasser; je ne crois donc pas nécessaire d'in-

sister davantage sur l'opportunité de mon amendement.

Je me permettrais seulement de vous demander de vouloir bien le développer devant l'Assemblée. Je tiens à votre disposition des documents qui ne peuvent manquer de vous assurer un brillant succès.

Dans le cas où une raison quelconque ne vous permettrait pas encore de prendre la parole, Gambetta, votre honorable collègue et ami, pourrait s'en charger.

Veillez l'être pas surpris si je me permets de dire « Gambetta »: on ne dit point monsieur Cézair.

Je suis, Monsieur le député-maire, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

POLYCARPE BARBANGHU,

rue des Charbonniers, n° 63 bis.

ROUBAIX -- TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira les 24, 25 et 27 courant.

La Chambre de commerce de Roubaix se réunit ce soir.

Le maire de la ville de Roubaix donne avis qu'une enquête est ouverte sur le projet dressé par M. le Directeur des Travaux Municipaux, ayant pour objet, l'échange d'une parcelle de terrain entre les villes de Roubaix-Tourcoing et les sieurs Wibaux et consorts, à fin d'ouverture de la rue particulière de la Lys, conformément à l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 16 janvier 1873. Et que, pour l'accomplissement de ce qui précède, le projet dont il s'agit sera déposé pendant quinze jours au secrétariat de la Mairie, où chaque habitant pourra en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, Monsieur D'halluin, Notaire et Maire à Linselles, conseiller d'arrondissement, nommé Commissaire-enquêteur par l'arrêté sus-relaté, recevra dans la salle des adjudications de la Mairie, les jeudi 26, vendredi 27 et samedi 28 juin prochain, de 2 heures à 3 heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique dudit projet.

Sont nommés par décrets: Juge au tribunal de première instance de Lille (Nord), M. Marion, substitut du procureur de la République près le même siège, en remplacement de M. Coussemaker, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853) est nommé juge honoraire.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille (Nord), M. Devimeux, substitut du procureur de la République près le siège de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Marion, qui est nommé juge.

M. Marion, nommé juge au tribunal de première instance de Lille (Nord), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Gentil, qui reprendra, sur sa demande, celles de simple juge.

Il est de principe que chaque année des soldats soient mis à la disposition des cultivateurs pour les travaux de la récolte, afin d'obvier au défaut d'un nombre suffisant d'ouvriers civils.

Le ministre de la guerre a reconnu que, eu égard à la situation difficile faite cette année aux cultivateurs par la rareté des ouvriers agricoles et le prix élevé de la main-d'œuvre, il convenait de donner aujourd'hui un concours plus efficace que par le passé à l'agriculture, tout en tenant compte néanmoins des exigences du service militaire.

En conséquence, les dispositions suivantes ont été arrêtées de concert avec le ministre de l'agriculture:

Avant l'époque de l'inspection générale, les généraux commandant les divisions militaires mettront à la disposi-

tion des cultivateurs autant d'hommes que le permettront les exigences du service et de l'instruction.

Ces hommes rentreront à leurs corps pour l'inspection. Après l'inspection, les demandes des cultivateurs seront satisfaites dans des proportions très-larges.

Enfin, un tarif des indemnités à payer aux soldats ainsi employés, et qui est obligatoire pour les cultivateurs, a été fixé de manière à concilier simultanément les intérêts de l'agriculture et ceux des militaires.

Ces indemnités varient par région de 1 fr. à 1 fr. 70 c. par journée, et sont acquises aux militaires employés, en sus de la nourriture en nature qui leur est due par les cultivateurs.

CRISE HOULLIÈRE. — Les industriels consommateurs de charbon sont invités à se réunir mercredi 23 juin, à 11 heures du matin, au café Français, salle du premier étage, Grand-Place, à Lille.

Cette réunion aura pour but de parer aux exigences croissantes des administrations houillères, en se concertant sur l'opportunité de grouper les marchés.

L'initiative des propositions sera réservée à chaque assistant.

Des poursuites sont dirigées contre un sieur Louis Arydonck, domestique demeurant à Roubaix, inculpé d'un vol de couvertures et d'une toile de matelas, contre un sieur Leplat, fleur, âgé de 53 ans, demeurant rue de Croix, prévenu de coups et blessures volontaires.

La police de Roubaix a dressé hier plusieurs procès-verbaux pour ivresse manifestée sur la voie publique; l'un de ceux qui en a été l'objet a fait usage de faux papiers, c'est un nommé Jules Debrulle, âgé de 26 ans, tisserand, né à Fives-Lille. Il est arrêté.

Son homonyme Moïse Debrulle, demeurant à Roubaix a été l'objet d'un procès-verbal pour bris de clôture.

Hier soir, vers 6 heures, un accident qui aurait pu voir de bien graves conséquences, est arrivé rue Neuve. Le nommé Louis Thirant, domestique au service de M. Galpin, négociant, Grande-Rue, conduisant une voiture lorsqu'arrivé à la hauteur du poste de sûreté, le cheval s'est abattu. Le domestique fut précipité de son siège sur le pavé. Pendant l'intervalle, le cheval s'était relevé et prenait sa course dans la direction de la Place, entraînant après lui le conducteur qui n'avait pas abandonné les rênes; heureusement pour lui qu'un agent de police, nommé Morez, arrêta le cheval dont l'allure allait en augmentant et dégagea le malheureux domestique qui semblait ne pas être blessé; bien qu'une roue lui était passée sur les jambes.

Il ne peut aujourd'hui faire mouvoir les jambes.

Hier à midi, la jeune Virginie Wastine, âgée de 13 ans, ouvrière de fabrique à Tourcoing, a été renversée par un chariot qui circulait rue de la Cloche. Cette enfant n'a reçu heureusement aucune blessure.

Nous publierons demain la liste des prix du concours de pigeons, qui a eu lieu dimanche dernier au jardin d'acclimatation.

Nous pouvons néanmoins faire connaître aux amateurs que le 1^{er} prix est échu en partage à M. L. Salembier, de Roubaix et à M. Clabaut, du Blanc-Sea.

Dimanche dernier, à la fête du Mont-à-Leuirs, des individus avaient établi de nouveaux jeux de hasard. Ils stationnaient sur le sol français.

Des gendarmes belges qui, par la circonstance, et afin d'attraper plus facilement ces contrevenants à la loi s'étaient habillés en civils, ont aidé par ce moyen les gendarmes français, à verbaliser contre les délinquants au nombre de cinq. Ceux-ci ont juré qu'on ne les reprendrait plus.

Ces jours derniers, un individu, dont le nom est resté inconnu, avait loué une chambre dans la demeure de M. Constantin Facque, à Croix.

Il y a trois jours, il disparaissait en emportant de sa nouvelle demeure une couverture, la toile de son matelas, deux pots de fer et... un vase de nuit.

La police est sur les traces de ce individu dont le signalement est connu.

Pèlerinage à Paray-le-Monial

AVIS IMPORTANTS

Il y aura jeudi prochain, à quatre heures, en l'église Notre-Dame, une messe dite à l'intention spéciale des pèlerins de Roubaix. On les invite à y assister.

Le Comité des Pèlerinages nous transmet les renseignements suivants:

1^o L'administration du chemin de fer du Nord accorde une réduction de 50 0/0 à tout groupe de dix pèlerins au minimum partant des gares suivantes: Aire, Amiens, Armentières, Arras, Béthune, Boulogne, Calais, Cassel, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lens, Lille et Valenciennes.

2^o Les pèlerins prendront les trains ordinaires arrivant à Paris à 1 heure 40, et à 4 heures 30. Prendront le premier train les pèlerins partant de Lille, Valenciennes, Douai, Arras, et Amiens (Boulogne). Prendront le second train, les pèlerins partant de Calais, Dunkerque, Cassel, Hazebrouck, Armentières, Boulogne, Béthune, Aire et Lens.

3^o Des billets seront délivrés à toutes ces gares sur la présentation des cartes de pèlerin de Paris à Paray, émises par le comité de Lille.

4^o Tous les pèlerins quitteront Paris à 5 heures 50 du soir par un train spécial, qui les amènera à Paray à 6 heures du matin.

5^o Au départ, les pèlerins de Lille se réuniront à l'église Saint-Maurice. Une messe de communion sera dite à 4 heures et demie et sera suivie de la distribution des insignes.

6^o Des omnibus prendront à Paris les pèlerins à l'arrivée de chaque train;

7^o Les pèlerins qui arriveront à Paris à 1 h. 40 se réuniront à 4 h. à l'église de Notre-Dame-des-Victoires;

8^o Le départ de Paray aura lieu vendredi à 7 h. 10 du soir et l'arrivée à Paris à 7 h. 24 du matin;

9^o Les pèlerins quitteront Paris samedi par les trois trains partant à 10 h., 1 h. 30 et 4 h.

VOYAGE A LA MER.

Le dimanche 22 juin 1873, train de plaisir au départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières, Bailleul et Hazebrouck à DUNKERQUE.

Prix: 2^e classe, 5 fr. 50 (aller et retour compris); 3^e classe, 4 fr. 50 (aller et retour compris).

ALLER.
Départ de Tourcoing, 6 h. 53; Roubaix, 7 h. 02; Lille, 7 h. 35; Armentières, 8 h. 07; Bailleul, 8 h. 24; Hazebrouck, 8 h. 50.

Arrivée à Dunkerque 9 h. 55.
RETOUR.
Départ de Dunkerque: 8 h. 25 du soir.

Etat-civil de Tourcoing.

NAISSANCES DU 14 JUIN. — Marie-Catherine-Fanny Provost, rue du Sentier; — Auguste-Emile-François Flipo, rue Verte.

15 JUIN. — Marie-Clémence-Victorine Lecomte, rue des Liliers; — Marie Joseph Lecomte, sentier du Moulin; — Hélène Misprouve, Blanc-Sea; — Jean-François

saient les circonstances, plus fortes que sa volonté.

— Je comprends ce que vous me dites là, répliqua-t-il sans regarder le père de Marthe. Les femmes ont comme cela, dans la tête, un tas d'idées qu'il faut leur faire passer. Je crois qu'elles appellent cela leurs nerfs. C'est une assez sottise invention. Mais je crois que le meilleur moyen d'accoutumer Marthe à l'idée du mariage... ce serait de lui faire voir un peu le mari... Ce n'est pas votre avis?

— Cela veut dire, monsieur Jollivet, que vous me demandez l'entrée de la maison?

— Tout juste, voisin, cette fois vous avez bien deviné.

Jacques comprit que dans les circonstances critiques où il se trouvait, une parole imprudente pouvait amener aussitôt entre son créancier et lui une brouille d'où sortirait infailliblement sa ruine. Il se tira de la difficulté à force de diplomatie.

— La visite d'un voisin comme vous n'est pas chose qui se refuse! fit-il en évitant de s'engager davantage.

Jollivet, de son côté, sentit qu'en ce moment demander plus serait demander trop. C'est ce qu'il évita. Il fut donc convenu d'un commun accord que l'on ne parlerait rien à Marthe, et que l'on prierait Catherine de se taire. Ce compromis arrangeait assez tout le monde et ne froissait personne.

La demande inattendue de l'usurier

produisit un véritable trouble dans l'intérieur, jusque-là si paisible, où elle s'était en quelque sorte abattue. Elle y fit une impression comparable à celle de l'oiseau de proie fondant sur un vol de colombes.

Depuis le départ de son mari, qu'elle savait maintenant en conférence avec l'usurier, Catherine était dans un état de surexcitation nerveuse contre lequel il lui était impossible de réagir. Aussi attendait-elle le retour de Jacques avec une véritable impatience.

— Dis-moi tout! lui cria-t-elle, dès qu'elle l'aperçut.

Jacques raconta ce qui venait de se passer. Catherine ne fut pas absolument satisfaite de son rapport. L'idée de recevoir un homme comme Jollivet dans sa maison ne lui souriait nullement. Mais la dure nécessité, qui courbe parfois les fronts les plus altiers, ne lui permettait pas de laisser éclater la révolte qui grondait dans son âme. Les paroles très-énergiques de son mari lui avaient fait comprendre, d'ailleurs, la position dépendante où il se trouvait l'un et l'autre vis-à-vis de Jollivet, et le besoin qu'ils avaient tous deux de le ménager.

Mais c'était là un ordre d'idées dans lequel il n'était pas possible de faire pénétrer Marthe, sans froisser toutes les délicatesses de cette âme de jeune fille, sur laquelle, jusqu'ici, sa mère n'avait cessé de veiller avec une si constante sollicitude, et qui était aussi irritable qu'elle était pure. Lui laisserait-on de-

viser que son père — ne fût-ce qu'une minute? — avait pu songer à se servir d'elle pour payer sa dette? Lui! dirait-on que, maintenant encore, il l'interposait, en quelque sorte, entre lui et son créancier, pour s'assurer un répit qu'à lui seul il était incapable d'obtenir?

— Que tout cela est donc lâcheux, et que j'ai peur, mon ami! dit Catherine, je vois, en vérité, bien des malheurs dans l'air!

— Il faut savoir choisir les moindres, répondit Jacques; avec un peu de bonheur et d'habileté on peut encore s'en tirer.

VIII.

Jollivet profita de la permission qu'on lui avait donnée, et vint en visite chez les parents de Marthe — d'abord un peu, puis davantage, et beaucoup enfin.

Marthe ne soupçonna point tout d'abord le motif de ces visites, et rien dans la conduite de l'usurier ne pouvait lui faire deviner. Il avait devant elle une sorte de timidité très-singulière, mais très-réelle, qui l'empêchait de déclarer ses sentiments. Ceci n'était peut-être pas un malheur pour lui; car, en faisant connaître ses intentions, il se fut attiré une sévérité que l'on n'avait jusqu'ici aucune raison de lui montrer. Alors même qu'elle ne savait rien, la manière d'être de la jeune fille avec lui n'avait rien d'encourageant.

Dans ses bons jours, elle était indifférente. C'était tout ce qu'il pouvait espérer de mieux de sa part.

Souvent aussi, avec une gaîté cruelle, abusant des ressources d'un esprit naturel, plein de verve et de causticité, elle prenait pour point de mire de ses malicieuses ironies... et voyant que tous les coups portaient, elle tirait à boulets rouges.

Tout cela du reste, n'allait qu'à fleur de peau et sans jamais pénétrer bien profondément. Jollivet, d'ailleurs, était si bien pris et tellement dominé, qu'il approuvait de confiance tout ce qu'elle faisait et tout ce qu'elle disait. C'était la fascination complète. Il oubliait jusqu'à l'échéance fatale, qui lui eut permis de poursuivre Jacques, et de faire revendre sur lui cette terre des Cordiers, première cause de la ruine de Lormeau.

Les parents de Marthe assistaient à cette petite comédie intime sans y jouer le moindre rôle, en simples spectateurs, comme s'ils eussent été absolument désintéressés dans le résultat final. Les choses pouvaient durer longtemps ainsi, car personne ne semblait disposé à précipiter le dénouement.

L'indiscrétion des jeunes amies de Marthe vint tout gâter.

Rien ne peut rester longtemps caché à la campagne plus qu'à la ville. Les visites de Jollivet à la ferme des Cordiers furent connues, et l'on en jasa. Il n'y avait pas deux manières d'en jaser. — Eh! bien, dit à Marthe une voisine

rusée et ervieuse, voilà comme tu nous fais mystère de tes amours!

— Mes amours, à moi? s'écria la jeune fille avec un étonnement sincère.

— Dame! puisque tu te maries...

— Bon! voilà que je me marie, maintenant! Je n'en savais rien!... Je te remercie de me l'apprendre. Mais, pendant que tu es en train, dis-moi donc avec qui!

— Pardine! avec le père Jollivet!

— Jollivet? Lui! ce monstre! ce vieux! Ah! ah! tu me fais rire!

L'espèce de violence avec laquelle Marthe prononça ces paroles — car elles jaillirent de ses lèvres et de son âme avec une impétuosité presque sauvage, et elle les accompagna d'un éclair farouche de ses grands yeux noirs — cette violence, disons-nous, ne permettait pas de douter de sa sincérité.

Mais sa malicieuse amie n'était pas femme à s'avouer vaincue pour si peu.

— Si ce que je te dis n'était pas vrai, continua-t-elle, est-ce que, pas hasard, monsieur Jollivet viendrait comme cela chez toi tous les jours? On ne voit plus que lui à la porte... il n'en bouge!

Louis ENAULT.

La suite au prochain numéro.

ABONNEMENT AUX JOURNAUX
On s'abonne sans frais aux journaux de Paris et de l'étranger à la Librairie du Journal de Roubaix, rue Nain, 1.